

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois 14
un an 25

Les lettres réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 29 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER & Co, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE, BULLIER & Co pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX. 29 DÉCEMBRE 1868.

Bulletin politique.

Voici, d'après des informations concordantes reçues de divers points, où en serait, pour le moment, la question gréco-turque :

Les Etats médiateurs seraient d'accord sur le principe et sur l'opportunité d'une conférence destinée à régler le différend survenu entre la Porte et le gouvernement d'Athènes.

Le lieu de la réunion serait Paris ou Berlin; l'époque les premiers jours de janvier.

Quant aux parties intéressées, la Grèce serait disposée à accepter la conférence, s'en rapportant d'avance aux décisions des plénipotentiaires.

De son côté, la Porte aurait adressé aux grandes puissances une déclaration par laquelle elle accepterait, en principe, la conférence, mais en demandant que l'ultimatum adressé à la Grèce fut pris pour base des délibérations. — Elle demanderait, en outre, que la discussion de toute question touchant de quelle manière que ce soit à l'intégrité de l'empire ottoman, fut exclue des délibérations ainsi que la question crétoise qui est considérée par elle comme une question purement intérieure.

Les négociations continuent.

Il ressort des informations diverses venues d'Espagne que les élections municipales ont tourné à l'avantage des partisans de la république fédérale, surtout dans les grands centres de population, tels que Barcelone, Alicante, Cordoue, Lerida, Murcie, Séville, Valence, Saragosse, etc. Voici, d'après le journal *El Pueblo*, le résumé du vote :

Municipalités républicaines, dans 20 capitales; monarchiques dans 9; mixtes dans 12. On ignore encore le résultat des élections de 8 provinces, y compris les Baléares et les Canaries. Un autre journal madrilène dit que dans le dernier conseil des ministres, on a repoussé la candidature d'Espartero pour accepter définitivement et à l'unanimité celle du duc de Montpensier. Nous mentionnons cette nouvelle sous toute réserve, d'autant plus qu'elle semble peu concorder avec l'ordre donné au prétendant, lors de l'insurrection de Cadix, d'avoir à évacuer le territoire espagnol.

J. REBOUX.

M. Hindré et son obligé collaborateur, M. Edouard Saint-Amour, prétendent que nous demandons la liberté illimitée de l'enseignement supérieur. Pour toute réponse, il nous suffira de remettre sous les yeux de ces messieurs le texte même de la pétition que nous patronnons :

« Messieurs les Sénateurs, « Nous soussignés, habitants du département du Nord, pleins de confiance en votre sagesse et votre impartiale équité, venons vous prier de prendre en sérieuse considération le vœu que nous formons pour la liberté de l'enseignement supérieur. « Cette liberté découle logiquement et nécessairement de celles que nous possédons déjà; elle répond à l'esprit de nos institutions et de notre temps. Nous demandons qu'elle remplace le monopole actuel, qu'elle soit mise en harmonie avec le principe d'une égalité vraie, avec les intérêts et les exigences d'un gouvernement fort et sage. « Etablie dans les limites DU DROIT COMMUN, exercée DANS LA SOUMISSION ET LE RESPECT AUX MEMES LOIS, la liberté que nous réclamons serait un immense bienfait pour la science d'abord,

pour la famille, pour la religion, pour la société tout entière.

« Aussi ne pas la revendiquer serait à nos yeux non seulement sacrifier notre droit, mais encore trahir notre devoir.

« Nous adressons ce pressant appel à votre haute raison et à votre patriotisme éclairé. — Persuadés, Messieurs les Sénateurs, que vous accueillerez favorablement notre demande, « Nous avons l'honneur, etc. »

On le voit, la liberté demandée par les signataires est parfaitement définie; elle n'est pas illimitée. Toute l'argumentation de nos adversaires s'écroule donc d'elle-même et nous n'avons plus à répondre aux allégations si mal fondées qui nous sont opposées et dont le lecteur intelligent aura déjà fait bonne justice.

J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Lundi, 28 décembre.

La conférence va se réunir à Paris dans les premiers jours de janvier. C'est de la Prusse que vient l'initiative de la proposition, M. de Bismark étant arrivé premier, devant le prince Gortchakoff de vingt-quatre heures, et c'est Paris qui serait choisi pour siège de la conférence. Ces deux faits ne sont pas indifférents : en 1856, lorsque le congrès de Paris fut sur le point de se réunir, les puissances directement intéressées agitèrent la question de savoir si la Prusse y serait représentée; c'était alors une puissance neutre, et de deuxième ordre. Aujourd'hui c'est la Prusse qui prend l'initiative d'une mesure qui doit assurer le maintien de la paix en Europe; et en même temps elle propose que les plénipotentiaires se réunissent à Paris; c'est donc à la fois une preuve de ses intentions pacifiques et une gracieuseté à l'égard de la France, qui n'est pas obligée de lui en être très-reconnaissante.

On fixe déjà aux premiers jours de janvier la date de l'ouverture de la conférence. Les puissances y seraient représentées simplement par leurs ambassadeurs ordinaires, et l'on croit que deux ou trois séances suffiraient pour régler les points en litige. Le ministre de Grèce y serait admis, mais seulement avec voix consultative.

Reste à savoir si la conférence pourra faire de bonne besogne. Elle pourra apaiser le conflit diplomatique entre la Grèce et la Turquie, mais elle ne pourra supprimer la cause du conflit qui est l'insurrection crétoise. Voici que déjà certains journaux rappellent que, lors de la guerre de l'indépendance hellénique, les Crétois avaient chassé les Turcs de leur île, et que les puissances commirent alors la faute grave de ne pas proclamer l'indépendance de ce coin de terre comme elles proclamèrent celle de la Grèce. La conférence ne résoudra rien si elle ne vide pas la question de l'affranchissement de la Crète. Nous désirons vivement qu'une entente s'établisse entre les puissances : un tel fait diplomatique au commencement de l'année serait d'un bon augure et semblerait à tous les symptômes le plus rassurant du maintien de la paix.

Il n'est pas sans intérêt de constater que la France peut compter en Orient sur un allié nouveau et plein de vitalité, c'est le parti de la jeune Turquie. J'ai sous les yeux un numéro de son organe avoué, la *Turquie*, qui se publie en français à Constantinople. Je tiens à détacher un fragment de son courrier de France, rédigé par M. Alfred de Gaston, pour vous montrer sous quel jour la jeune Turquie représente en Orient la France et sa politique : « Il est une chose incontestable, c'est que, depuis bientôt dix-sept ans, la France est légalement mariée avec l'Empereur, et que dans les douze premières années de cette union, nous avons prospéré, combattu et triomphé ensemble. « Dans toutes les unions, il y a de bons et de mauvais jours. Autant je reconnais à la France le droit de demander au pouvoir de lui indiquer clairement quelle marche il entend suivre dans l'intérêt de

la patrie, autant je trouve souverainement injuste de rendre ce pouvoir responsable de tous les faits qui s'accroissent dans l'ancien et le nouveau monde.

« Tous les hommes impartiaux reconnaîtront que les échecs infligés à l'Empire sont en partie l'œuvre de l'opposition. La guerre du Mexique masqua une grande idée de prépondérance française que les orateurs du gouvernement ont eu le tort de ne pas défendre carrément devant le Corps législatif. Les partis n'ont qu'un but, à l'intérieur comme à l'extérieur, amoindrir l'influence et la considération du gouvernement impérial. »

Je vous ai fait cette citation pour vous montrer que le parti de la jeune Turquie cherche à s'appuyer sur le gouvernement de l'Empereur et défend en Orient ses actes et ses intentions.

C'est le 18 janvier et non le 25 que s'ouvrira la session législative. Quoique cette date n'ait pas été choisie à dessein parce qu'elle est à un jour près l'anniversaire des dernières réformes constitutionnelles, on n'en est pas moins curieux de connaître quel sera à deux ans de distance le langage tenu par le chef de l'Etat, et si lui-même appréciera les conséquences des actes dont il a pris l'initiative.

Le gouvernement désirerait que la session pût être close dans le mois d'avril, afin que les élections générales se fissent en mai; c'est pour cela qu'il a pressé les travaux du conseil d'Etat, et les projets de loi relatifs aux divers budgets pouront être envoyés à la Chambre des premiers jours de la session.

On parle d'une réforme qui a été souvent réclamée par les journaux parce qu'elle a pour eux une grande importance, surtout pour les journaux de départements : il s'agit des comptes-rendus analytiques des séances des Chambres. Leur longueur empêchait souvent bien des journaux de les reproduire, ou bien elle entraînait à des frais qui parfois n'étaient pas en rapport avec l'importance du sujet. M. Schneider, en revenant à Paris, ces jours derniers, a mandaté chez lui les secrétaires-rédacteurs du Corps législatif et leur a exposé la nécessité de réduire de moitié les comptes-rendus analytiques.

Le travail de répartition des annonces judiciaires pour 1869 est terminé : il n'y a rien de changé pour Paris, et en province, quelques journaux seuls ont été admis au partage des publications légales.

Le général de Goyon, investi du grand commandement militaire qui a son chef-lieu à Toulouse, va être prochainement mis à la retraite; le conseil d'Etat a rejeté son pourvoi contre la mesure qui l'a atteint pour limite d'âge. Si je ne me trompe, la loi qui l'oblige à la retraite l'empêche de pouvoir aspirer au bâton de maréchal.

M. de Saint-Paul ne se rendra à Lille qu'après les fêtes de janvier; il reste encore au ministère de l'intérieur pendant quelques jours afin d'installer son successeur et de régler lui-même un certain nombre d'affaires courantes.

Les bruits d'amnistie qu'on a répandus ces jours derniers ne reposent sur rien de sérieux : il n'y aura vraisemblablement pas d'amnistie avant l'anniversaire centenaire de Napoléon I^{er}.

La messe de Noël a été célébrée vendredi avec pompe à la chapelle des Tuileries. Le *Benedictus* a été chanté par Mme Cabel.

M^o Grévy, bâtonnier de l'Ordre des avocats, a présidé le banquet des secrétaires de la conférence qui désormais aura lieu une fois par an. Les convives, au nombre de cent environ, se sont réunis à l'*Hôtel du Louvre*. L'un d'eux me dit que le dîner était détestable, quoique la cotisation personnelle fût de dix francs. Quelques-uns comptaient se rattraper sur le dessert; mais le bâtonnier s'étant levé les convives durent quitter la table. Quelques-uns durent se contenter d'emporter des oranges dans leurs poches.

Paris publiait hier à sa troisième page le *Journal de Sainte-Pélagie*, rédacteur en chef Jules Vallès. C'est un fac-simile reproduisant l'écriture et les fautes d'ortho-

graphie des délinquants. Ce n'est pas très-éloquent comme langage; et le fond est des plus médiocres. Je ne citerai que cette pensée, signée Passaduet, gérant du *Satan* : « Lorsque le sentiment de la liberté a quitté les sociétés, c'est qu'il est en prison. » Ce qui veut dire qu'il y a que les hôtes de Sainte-Pélagie qui ont le sentiment de la liberté.

C'est le 19 janvier que doit paraître le *Popuscule* de M. Emile Olivier sur les incidents qui ont précédé et suivi les réformes du 19 janvier.

M. E. Lockroy est cité pour après-demain devant la septième chambre; le délit pour lequel il est poursuivi est celui d'offenses à la personne de l'Empereur.

M. Jefferson Davis, l'ancien président des Etats-Unis du Sud, est à Paris. Il est vraisemblable qu'il ne sera jamais jugé; le président Johnson vient de proclamer une amnistie pour tous les anciens confédérés. Ce sera le dernier acte important de sa présidence.

Le troisième fils de la grande-duchesse Marie de Russie, le jeune grand-duc de Beuchteberg, âgé de 18 ans, va, paraît-il, épouser une princesse Troubetykoff, parente de l'ex-duchesse de Morny, aujourd'hui duchesse d'Albuquerque. Le Czar a donné son consentement, mais il n'est pas vrai, comme on l'a dit, qu'il ait mis comme condition que le jeune prince, son neveu, cesserait de faire partie de la famille impériale.

Le maréchal duc de Magenta, après la clôture des opérations du conseil des maréchaux, est allé passer quelques jours à Vienne en Autriche. Ce voyage n'a aucun caractère politique, c'est un simple déplacement de villégiature d'hiver. Le maréchal, on le sait, est le beau-frère du duc de Castries qui a épousé la fille du baron Sina le Rothschild de l'Autriche; il est revenu ce matin.

Le *Charivari* représente ce matin une douzaine de collégiens marchant au pas, le chapeau sur l'épaule, et précédés de leur professeur en robe, toque en tête et sabre à la main, avec cette légende audessous : « L'exercice dans les collèges — préliminaires du jeu de balles. »

Le tribunal de commerce vient de donner raison à MM. Daloz et Panckouke contre M. Wittersheim, et a défendu à celui-ci d'imprimer un journal portant le titre de *Monteur*, quelle que fût la qualification qui suivit. Sera-t-il fait appel de ce jugement, ou bien M. Wittersheim donnera-t-il, de concert avec le ministère d'Etat, le titre de journal officiel de l'Empire français à la nouvelle feuille? Nous le verrons bien.

L'Empereur a reçu hier les délégués de la ville de Brest qui lui ont remis un mémoire étendu sur d'importants travaux à exécuter dans cette ville.

Le marquis de Grammont, ambassadeur de France à Vienne, est arrivé ce matin à Paris; il était dans le même train que le maréchal de Mac-Mahon.

Le *Gaulois* publie ce soir un bulletin de la santé du prince Napoléon; il est signé du docteur Ricord et porte que l'état du prince est très-satisfaisant.

M. de Moustier va mieux : on dit qu'il pourra quitter l'hôtel du quai d'Orsay demain ou après-demain.

Le prince et la princesse de Prusse, après un séjour de deux mois en Angleterre, retourneront à Berlin sans passer par Paris; ils descendront demain à Calais et de là se dirigeront immédiatement vers Bruxelles.

Le vicomte de Paiva, qui a quitté récemment la légation de Portugal à Paris, pour aller à Berlin, est mort dans la nuit d'hier d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le *Réveil*, qui paraissait le jeudi, paraîtra désormais le samedi.

On assure qu'il y aura prochainement de nombreuses mutations dans le personnel des préfetures. La *Patrie* déclare ce soir qu'aucun projet de circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets n'a encore été élaboré.

M. Gustave Doré a fait hommage à l'Empereur d'une magnifique édition de

son *Purgatoire*; l'Empereur lui a fait remettre un crayon surmonté d'un diamant, avec ce billet :

« Monsieur Doré, vous tirez de votre crayon de si belles choses que j'en serais heureux que vous vouliez en demander quelques-unes à celui-ci en souvenir de moi. »

NAPOLÉON.

Il y avait hier très-nombreuse réception aux Tuileries; on a surtout remarqué beaucoup d'officiers-généraux qui venaient remercier l'Empereur à l'occasion des promotions de fin d'année. Il y avait aussi les états-majors de la garde; et nous n'avons pas de peine à croire que les conversations étaient essentiellement belliqueuses.

On parle de la prochaine publication d'ouvrages posthumes d'André Chénier et de Joseph Chénier.

Baisse légère à la Bourse, motivée par le défaut de nouvelles officielles au sujet de la conférence.

CH. CAROT.

Les trois incidents.

On se rappelle les discours prononcés au Corps législatif par M. Emile Olivier, pendant la présidence de M. de Morny. — La hauteur des pensées, le talent remarquable de M. Emile Olivier avaient frappé l'éminent homme d'Etat.

Le jeune orateur fut l'un des premiers qui, parmi les cinq, laissa percer cette pensée : « Plus de révolutions; plus de desordres, mais le progrès de jour en jour. »

M. de Morny, qui voyait dans le langage de M. Emile Olivier, l'abandon de toute pensée révolutionnaire, crut découvrir sous l'orateur un grand homme d'Etat.

Les journaux ont, dans maintes circonstances, rappelé les détails des entretiens qui eurent lieu entre l'empereur et M. Emile Olivier. — Certains d'entre eux ont prétendu faire un rapprochement historique en rappelant l'entrevue de Marie-Antoinette et de Mirabeau.

M. de Morny avait-il prévu l'omnipotence que devait acquérir un jour M. Rouher? Se préparait-il déjà à la combattre en voulant lui opposer un homme dont le charme de la parole et les idées conservatrices, que M. Emile Olivier émettait alors, devait servir de digue à la puissance du premier ministre?

La mort était venue frapper le président du Corps législatif et placer le jeune orateur dans un regrettable isolement. Mais M. Emile Olivier parvint à relier les liens brisés par la disparition de M. de Morny. M. le comte de Walewski, le nouveau président, fut, dit-on, l'intermédiaire qui rapprocha de nouveau l'orateur du souverain et l'on obtint, pour conséquence, la fameuse lettre du 19 janvier.

On se rappelle les tiraillements qui se produisirent alors, et le combat à outrance qui eut lieu entre M. Emile Olivier et M. Rouher.

Le souverain, en accordant ce nouveau témoignage de confiance à M. Emile Olivier, laissait-il percer la pensée qu'il avait à cette époque et le désir d'imposer surtout un modérateur à l'excès de puissance de son ministre le plus influent?

Chacun remarquera la corrélation qui existe entre les aspirations nées chez M. de Morny au jour où il s'alliait à M. Emile Olivier et à la détermination prise il y a deux ans par l'Empereur qui le fit rappeler par l'intermédiaire de M. Walewski.

Mais l'honorable M. Rouher l'emporta de nouveau, et M. Emile Olivier, dans un discours resté célèbre, désigna son adversaire sous le titre de Vice-Empereur.

Le lendemain, on se le rappelle aussi, l'Empereur parut désapprouver ce discours, faire retour vers son premier ministre en lui envoyant la Grand-Croix en diamant de la Légion-d'Honneur. — C'est la plus grande récompense que l'Empereur accorda habituellement à ses premiers ministres.

Une année plus tard, l'Empereur parut ne pas vouloir se laisser produire une influence exclusive, qui pouvait, dans un moment donné, servir de point de mire à toutes les attaques, à toutes les haines. En disparaissant subitement, cette influence pouvait jeter quelque perturbation